



Institut Jeanne d'Arc

# DIPLÔME DE LICENCE

Le Président de l'Institut Jeanne d'Arc

Vu le Décret n° 2008-179 du 15 Février 2008 portant réforme du système de l'Enseignement Supérieur et de Recherche en vue de la mise en place du système « L.M.D »;

vu l'arrête n 3516/2009 CNEAT portant détermination d'équivalence administrative du titre de diplôme de licence, filières: Management Moderne

vu les procès-verbaux signés par les membres de jury d'examen en date du 11 Mai 2015

certifie que l'impétrant(e) a rempli les conditions réglementaires exigés et a subi avec succès les épreuves théoriques et pratiques.  
en vue de l'obtention du **DIPLÔME DE LICENCE**

spécialité: **Management Moderne**

mention : **BIEN**

délivré à **HARIMINOSON ZO NIRINA MIARINTSOA**

né le **14 Spetembre 1991** à **Anosibe, Antananarivo**

fait a **Antananarivo** le 10 Juin 2015

l'impétrant (e)

le directeur des etudes

Andriamparany Razafiandzavola Lalao